

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 16 (1969)  
**Heft:** 9

**Artikel:** Problèmes d'aujourd'hui - problèmes de demain  
**Autor:** Bise, Gabriel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-365613>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Problèmes d'aujourd'hui – problèmes de demain

«Voulant affermir l'alliance des Confédérés, maintenir et accroître l'unité, la force et l'honneur de la nation suisse...»

C'est par ces termes que s'ouvre notre Constitution fédérale de 1874. Le souci qu'ils dénotent chez les législateurs du XIXe siècle ne devrait-il pas encore être le même chez ceux qui se sont donné pour tâche — aujourd'hui — d'assurer l'existence à cette Suisse fédérale qui a survécu au milieu des affrontements douloureux de ce siècle: maintenir l'unité, la force et l'honneur!

A l'heure où les laboratoires volants officiels ou clandestins tournent sur leur orbite autour de notre planète, il est réconfortant de constater que nos autorités fédérales, cantonales et communales restent fidèles à ces mêmes principes qui nous permettent de vivre libres dans un monde où l'idée même de liberté prend des teintes insoupçonnées. Et c'est dans la mesure où elle collabore au même souci, que la protection civile trouve sa raison d'être aux côtés des autres garants de nos valeurs nationales.

Née d'hier, elle a acquis aujourd'hui droit de cité aux côtés de l'armée, de l'économie de guerre, d'armée et foyer, et si certains milieux montrent quelque réticence, quelque mouvement d'amour-propre, c'est qu'ils pensent surtout au sou du contribuable, c'est qu'ils sont les adeptes d'une idéologie défaitiste ou qu'ils sont aveugles et sourds... Evoquer la menace, la guerre, surtout la Deuxième Guerre mondiale, c'est pour eux évoquer un des événements qui n'a cessé de s'atténuer à mesure qu'on s'en est éloigné, à travers ces vingt-cinq dernières années, à travers une nouvelle génération humaine, c'est presque

évoquer un événement dont on ne se souvient plus! Et pourtant, il n'y a qu'à ouvrir un journal, tourner le bouton de la radio ou de la TV pour se convaincre du contraire!

Oui, la menace est toujours présente, d'autant plus qu'elle s'est aggravée, et c'est pour y faire face que nous avons d'abord à reconsidérer les critères de notre neutralité militaire.

Lorsqu'au second traité de Paris (1815) les grandes puissances ont reconnu la neutralité perpétuelle de la Suisse, elles ne faisaient que confirmer un état de fait qui durait depuis plusieurs siècles. Cette reconnaissance, reconnue nécessaire à l'équilibre européen, était alors une sécurité pour l'avenir de notre pays. Cette même sécurité que les empereurs d'Allemagne lui avait octroyée durant tout le Moyen Age en compensation de la vigilance que les *Waldstätten* mettaient à leur maintenir ouverte cette célèbre route du Gothard, la seule qui leur permettait de satisfaire leurs ambitions italiennes. Mais aujourd'hui, qu'en est-il? M. Gonzague de Reynold déclarait, il y a quelques années déjà dans une interview: «A l'heure où elle semble encore croire à l'efficacité d'une neutralité reconnue nécessaire à l'équilibre européen, il est temps que la Suisse prenne conscience que cet équilibre est devenu mondial. En conséquence, les problèmes vitaux à son existence doivent trouver une solution à l'échelle de l'univers et elle ne survivra que dans la mesure où elle saura s'y adapter.»

Jusqu'à et y compris la dernière guerre mondiale, personne n'a douté de la valeur de notre neutralité militaire. Elle nous était profitable, mais aussi aux belligérants qui pouvaient y appuyer en toute

Presse- und Redaktionskommission des SBZ.  
Präsident: Dr. Egon Isler, Frauenfeld. Redaktion:  
Herbert Alboth, Bern. Inserate und Korrespondenzen sind an die Redaktion, Schwarztorstr. 56, 3007 Bern, Telefon (031) 25 65 81, zu richten.  
Jährlich zwölfmal erscheinend.

Jahresabonnement für Nichtmitglieder Fr. 10.—  
(Schweiz). Nachdruck unter Quellenangabe gestattet. Druck: Vogt-Schild AG, 4500 Solothurn 2.

### Inhaltsverzeichnis der Nummer 9/69

Problèmes d'aujourd'hui — problèmes de demain . . .	267
Katastrophen und Gewässerschutz in Vergangenheit und Gegenwart, 4. Teil . . . . .	271
Der Zivilschutz und die Aufgaben des Strahlenschutzes	276
18 Nationen unter dem gelben Helm . . . . .	278
Artikeldienst über den Zivilschutz . . . . .	279
Nouvelles des villes et cantons romands . . . . .	281
La protection civile a obtenu ses lettres de noblesse . . . à l'Organisation internationale du travail . . . . .	283
Das Bundesamt für Zivilschutz berichtet . . . . .	285
L'Office fédéral de la protection civile communique . . . . .	288
L'Ufficio federale della protezione civile comunica . . . . .	291

confiance un de leurs fronts de guerre (percée de la 1<sup>re</sup> armée française 1944 le long du Jura).

Aujourd'hui que la guerre a dépassé les frontières de l'Europe, qu'elle est devenue universelle, qu'elle pourrait surgir à propos de l'Europe, aujourd'hui que notre pays ouvre aux touristes étrangers l'éventail de ses autoroutes, on peut tout de même bien se dire que ces mêmes touristes pourraient d'un moment à l'autre changer de costume et leurs véhicules, de silhouettes! Que nous restions politiquement neutres, c'est notre sauvegarde première, mais que nous ne pensions pas à voir s'écrouler l'édifice de notre neutralité militaire, ce serait montrer quelque naïveté par trop simple. Du reste, a-t-elle, à ce jour, été formellement reconnue par l'URSS et les USA? Jamais!

Ces considérations nous amènent naturellement à évoquer une autre menace, non moins grave, puisqu'elle provient d'une mentalité de chez nous, une menace intérieure! Celle qui consiste, en toute simplicité, à faire croire à une certaine catégorie d'Helvètes bien calfeutrés entre deux vallées ou isolés dans la campagne, que la protection civile est l'affaire des citoyens. Bien sûr que notre loi fédérale n'astreint aux mesures de protection que les communes de mille habitants et plus. Mais, à l'heure des opérations aéroportées et hélicoptérées, il n'est plus un seul coin de notre petit pays qui ne puisse pas devenir en un instant un objectif valable, suivant deux critères nouveaux: la vitesse et la puissance. La vitesse d'abord: Pendant la Deuxième Guerre mondiale, aussi bien les Anglais que les Allemands disposaient d'environ quinze minutes pour courir aux abris et mettre en place leur dispositif de protection. Qu'en est-il de nos jours? Un appareil volant à mach 2 met environ dix minutes pour arriver à l'intérieur de nos frontières en partant de Paris, Limoges, Zagreb ou Prague!

Cette constatation a obligé nos responsables du renseignement à modifier complètement notre système d'alarme. Pour nous donc, que l'appareil s'envole d'Amérique ou de Chine ne présente plus d'intérêt, mais, ce qu'il est primordial de connaître, c'est le point d'abordage de la zone radar qui nous couvre au-delà même de nos frontières. Quand le corps étranger apparaît — avions ou fusées — sur l'écran radar, il nous reste quatre à cinq minutes jusqu'à la chute du premier projectile (PR). Cet exemple vaut pour un appareil volant à mach 2. Qu'en sera-t-il pour les engins qui atteignent actuellement la vitesse phénoménale de 40 000 km/h? Une attaque menée par de tels engins ne pourra même plus être perçue sur un écran radar et peut se déclencher à chaque instant et n'importe où sur la superficie de notre pays.

Vous me permettrez, sans doute, de vous rappeler, à ce sujet, que la presse suisse du vendredi 8 novembre dernier annonçait la mise sur orbite par les Russes d'un projectile atomique. Une telle bombe peut être mise à feu par un système de contrôle à distance pour être lâchée sur n'importe quel point déterminé de notre planète!

Après la vitesse, la puissance: cette dernière dépendante d'armes conventionnelles brisantes ou incendiaires et d'armes atomiques. Si l'on est bien renseigné sur les effets dévastateurs des premières, on l'est moins pour les secondes. Cependant on peut concevoir, pour notre pays, deux sortes d'objectifs atomiques:

- géographique: centre nerveux du pays, zone d'organisation militaire, passage obligé... L'attaquant désirera la rémanence de l'action atomique, et son tir, sans viser à la précision, sera de grande puissance;
- d'opportunité: tributaire d'un renseignement, d'une évolution de tactique.

L'attaquant recherchera l'effet brutal et local. Il évitera toute irradiation rémanente en vue de l'occupation du terrain. Son tir sera précis et de faible puissance (projectiles tactiques par canon atomique ou fusée légère, deux armes dont sont pourvues déjà les unités USA et armée rouge). Dans son manuel de stratégie militaire paru en 1965, le maréchal Sokolowsky reconnaît, du reste, que si l'on poussait l'armée rouge à l'intervention armée, cette dernière ne pourrait jamais être conduite sans arme atomique. Et l'année suivante, M. McNamara, ministre américain de la guerre, lui répondait sur le même ton, laissant malheureusement entendre — et avec lui M. Healey, le ministre anglais de la défense — que l'OTAN ne serait en mesure d'offrir une résistance sérieuse que durant 48 h! De quoi rassurer les neutres que nous sommes! Telle est la situation actuelle, et il serait absurde de notre part de vouloir fermer les yeux pour ne pas voir. On ne saurait supprimer un fait en niant simplement son existence. Notre pays se trouve, comme tous ses voisins, sous une menace généralisée d'agression dont nous ne pouvons préciser ni l'heure ni la forme exacte.

Impossible de dissocier cette pensée de celle qui nous oblige à nous préoccuper, par devoir, du sort des populations civiles surprises par le cataclysme toujours possible. Impossible, non plus, de jouer aux sourds et de ne pas entendre cette voix d'outre-tombe qui continue d'appeler par-delà les années: celle des 25 000 000 de civils disparus dans le martyre de leurs cités au cours de la dernière tourmente mondiale (PR). Et ceci d'autant plus que notre petit pays change de visage à une cadence qui surprend même le démographe le plus averti. Plus de la moitié de notre population habite les villes ou les grandes agglomérations. On assiste à un étiolement inquiétant de nos petits villages, de leur silence si bienfaisant et de leur paix.

Cette augmentation subite de la densité nous obligera à intensifier, à généraliser toute mesure de protection, à quelque degré que ce soit, ne serait-ce que pour faire face à la panique, cette terrible panique qui annihile toute mesure efficace de défense et de protection. Plus le monde vit en condensé, plus il devient nerveux, et le succès grandissant des psychiatres nous permet d'affirmer que la multiplicité des névroses en temps de paix déclencheront soit des catastrophes en temps de conflit où s'affronteront soit des armes conventionnelles, soit des armes atomiques.

Cependant, l'augmentation de la densité des populations, si elle exige une généralisation des mesures de protection pour le cas de conflit armé, exige également la mise sur pied d'un dispositif de secours accru en cas de catastrophes en dehors de toute idée de guerre. Rappelons rapidement l'intervention de la protection civile française lors de la marée noire du «Torrey Canyon» sur les côtes de Bretagne, et celle du Valais, chez nous, lors de la collision de chemin de fer du 24 juin dernier.

Au sein de chaque agglomération à forte densité, les autorités, autant cantonales que communales, sont

appelées dorénavant à mettre sur pied des détachements mixtes mobilisables à toute heure pour répondre à une situation de détresse ou de désastre survenue en quelque endroit que ce soit de notre pays (rupture de barrage, chute d'un avion sur une ville, inondation, etc.).

Guerres et catastrophes nous incitent enfin à méditer encore quelques instants sur notre destinée.

S'adressant à l'assemblée des «Rencontres suisses», réunies au Palais de Beaulieu à Lausanne, M. le conseiller fédéral Celio a envisagé justement le sort réservé à nos générations futures et a déclaré: «Nous ne saurions faire fi du passé, mais, par ailleurs, nous sommes appelés à vivre dans un monde qui ne cesse de se transformer et qui exige de chacun de nous un effort constant d'adaptation... Si nous ne participons pas à l'évolution générale, nous périrons de mort lente, écrasés par les événements.»

Monsieur Celio parlait de mort «lente», en économiste. Pour nous, ce pourrait être de mort subite! Et c'est justement pour éviter un jour cette échéance fatale à notre pays que nos autorités fédérales viennent de créer ces trois organes directeurs qui devront contribuer à son maintien au sein de l'Europe: l'Office central, l'état-major et le Conseil de la défense.

1. L'Office central de la défense subordonné au Département militaire

- prépare et coordonne les projets;
- comble les lacunes, remédie aux défauts constatés dans les préparatifs;
- élabore les projets de décision, donne les instructions, opère les contrôles.

2. L'état-major de la défense, présidé par le directeur de l'Office, comprend

- 1 représentant de chaque département;
- 1 représentant de la Chancellerie fédérale, le directeur de l'Office fédéral de la protection civile;
- 1 délégué de la défense nationale économique.

3. Conseil de la défense: rôle consultatif.

En effet, ce n'est pas à un peuple, même petit, qui en cinquante ans a traversé deux périodes de guerres mondiales qu'il est nécessaire d'expliquer la nécessité d'une défense nationale tout court.

La défense militaire, élément intégrant de notre politique de neutralité, si efficace qu'on la puisse constituer, n'est plus qu'une partie des mesures de précaution que notre pays doit prendre.

Que pourrait l'armée, si l'Etat était miné de l'intérieur; si la nation se laissait contaminer par des propagandes défaitistes, si elle était incitée à la révolte par la carence des institutions sociales..., si la population enfin, faute de protection civile, était vouée à l'extermination.

Devant la stratégie de dissuasion adoptée par les USA et l'URSS, les populations de l'Europe sont devenues des otages au vu de l'effectif nucléaire des deux grandes puissances. Nous, les Suisses, nous ne voulons pas être des otages, nous nous sommes toujours refusés à l'être!

Le maréchal Foch disait: «Quand les riches se battent, les pauvres meurent.»

Nous sommes, peut-être, maintenant ces pauvres mais combien riches, tout de même, du souci de garantir la survie à notre génération, à ceux qui nous succéderont et nous ne mourrons pas!

Gabriel Bise, Fribourg

---

## Zu unserem Umschlagbild

Unser Umschlagbild zeigt den Einmarsch einer Damen-gruppe des dänischen Zivilschutzes am vierten und letzten Marschtag, wenn der lange Heerzug der Wanderer aus aller Welt durch ein Spalier von jeweils über 500 000 Zuschauern nach Nijmegen zurückkehrt. Am Marsch war traditionell unter 14 Armeen auch die Schweizer Armee mit 550 Wehrmännern sowie Angehörigen des Rotkreuzdienstes und des Frauenhilfsdienstes in 41 Marschgruppen vertreten. Dazu kamen Gruppen aus fünf städtischen und kantonalen Polizeikorps

und rund 600 weitere Eidgenossen in der Zivilkategorie, unter ihnen erfreulich viele Jugendgruppen.

Wie unsere Armeegruppen, mussten z. B. auch die Gruppen des dänischen Zivilschutzes und der Heimwehren Reise und Aufenthalt zu bescheidenen Ansätzen selbst bezahlen, da auch ihr Einsatz im Zeichen der freiwilligen ausserdienstlichen Tätigkeit stand. Der 54. Internationale Vier-Tage-Marsch findet 1970 vom 21. bis 24. Juli statt. Auskünfte erteilt die Redaktion «Zivilschutz».

## Notre couverture :

Notre page de couverture montre un groupe de dames de la protection civile danoise ayant participé à la 4e et dernière journée de marche et défilant, à leur retour à Nimègue, devant quelque 500 000 spectateurs. Au nombre des 14 armées présentes à cette compétition, l'armée suisse était représentée par 550 militaires et membres du Service de la Croix-Rouge et du Service complémentaire féminin, répartis en 41 groupes de marcheurs. On notait en outre la présence de groupes formés de représentants de cinq corps de police communaux et cantonaux et de quelque 600 autres Confé-

dérés de la catégorie civile, parmi lesquels de nombreux jeunes.

Comme les groupes de notre armée, les groupes danois de la protection civile et des gardes d'immeubles ont dû prendre à leur charge leurs frais de séjour, leur participation à cette compétition étant considérée comme prestation hors-service. La 54e Marche internationale de 4 jours aura lieu en 1970 du 21 au 24 juillet. Tout renseignement à ce sujet peut être obtenu auprès de la rédaction de «Protection civile».